

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**PROGRAMME****Mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique**

REF : REN-004

CONTEXTE

La rénovation énergétique est l'enjeu majeur auquel sont confrontées les copropriétés : près des deux tiers du parc est constitué par des copropriétés construites avant la première réglementation relative aux économies d'énergie (1973). Or le diagnostic de performance énergétique de l'immeuble – que le chauffage soit collectif ou non- devient obligatoire pour toutes les copropriétés entre 2023 et 2026, et les « passoires thermiques » vont être progressivement sorties du parc de biens louables, au nom de la « décence énergétique ».

Les textes : Loi du 10 juillet 1965, L 626-31 CCH , LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « climat et résilience », Loi n°2024-322, loi « Habitat dégradé » du 9 avril 2024

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Établir un plan d'action pour effectuer la rénovation énergétique d'une copropriété
- Faire voter les travaux et les mettre en œuvre
- Savoir mettre en œuvre des travaux de rénovation sur la partie privative du lot

Contenu de la formation

- Audit et Programmation des travaux collectifs
- Le financement des travaux de rénovation énergétique
- Mise en œuvre des travaux : préparation de l'assemblée générale, décision, souscription des marchés, difficultés de mise en œuvre (isolation thermique par l'extérieur, intervention chez un copropriétaire...)
- Les travaux d'amélioration du confort thermique concernant les parties privatives

Profils des apprenants

- Syndics, Avocats, Juristes, Bureau d'Etude, Opérateurs

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation**Moyens pédagogiques et techniques**

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)